



Réf. Farde e-Assemblées : 2507226

N° OJ : 29

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023

Objet : Asbl "Arthis - La Maison Culturelle Belgo-Roumaine".- Subside : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les crédits à l'article 84201/33202 du budget ordinaire 2023;

Considérant que dans le cadre des actions entreprises par la Ville de Bruxelles pour promouvoir l'égalité des chances et lutter contre tout type de discrimination, des subsides peuvent être accordés à différentes asbl et ONG;

Considérant que des subsides peuvent être octroyés à des projets, particulièrement en lien avec les plans d'actions de l'égalité des chances;

Considérant que le projet ci-dessous est en adéquation avec les plans d'actions existants de la cellule égalité des chances (inclusion et lutte contre toute forme de discrimination);

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : octroyer un subside d'un montant total de 15.000,00 EUR sur l'article 84201/33202 du budget 2023 (Eng : 23/016334) à l'association suivante : - Arthis – La Maison Culturelle Belgo-Roumaine ASBL - (456.197.136) - 8 avril 2023, Célébration de la Journée Internationale des Roms - concerts, place de la Bourse.

Annexes :